

ENFANTS DE LA CREUSE : LA RÉPARATION DOIT PROLONGER LE TRAVAIL DE VÉRITÉ ENGAGÉ DEPUIS PLUS DE 10 ANS

À l'occasion de l'examen au Sénat de la proposition de loi visant à réparer les préjudices causés aux « Enfants de la Creuse », le Parti socialiste réaffirme son soutien à toutes les démarches de vérité, de mémoire et de réparation envers les Réunionnaises et Réunionnais déplacés de force vers l'Hexagone entre 1962 et 1984.

Pendant trop longtemps, cette page douloureuse de notre histoire est demeurée ignorée. Des milliers d'enfants ont été arrachés à leur famille, à leur île et à leur histoire. Beaucoup ont connu le déracinement, la rupture des liens familiaux, la précarité, parfois les violences et l'exploitation. Cette blessure demeure vive pour les victimes et leurs proches.

Le Parti socialiste a pris sa part dans le travail de reconnaissance de cette histoire.

En 2014, grâce à l'engagement déterminé d'Ericka Bareigts, alors députée de La Réunion, l'Assemblée nationale adoptait une résolution historique reconnaissant que l'État avait « manqué à sa responsabilité morale » envers ces enfants. Pour la première fois, la représentation nationale regardait cette réalité en face et reconnaissait officiellement la faute commise.

Deux ans plus tard, le gouvernement installait la Commission nationale d'information et de recherche historique présidée par Philippe Vitale afin d'établir la vérité des faits, de documenter l'ampleur du phénomène et de formuler des propositions. Des mesures concrètes étaient également engagées pour accompagner les victimes : soutien psychologique, accompagnement juridique et aide au retour à La Réunion pour retrouver leurs familles et leurs racines.

Le rapport remis en 2018 a constitué une étape majeure dans la connaissance de cette histoire et dans la reconnaissance des traumatismes subis.

Sans la résolution portée par Ericka Bareigts en 2014, sans la commission de recherche créée en 2016 et sans le travail de vérité conduit depuis lors, le débat sur la réparation n'aurait sans doute jamais pu avoir lieu.

Aujourd'hui, une nouvelle étape doit être franchie.

La proposition de loi examinée par le Parlement vise à reconnaître les préjudices subis, à renforcer le travail mémoriel et à ouvrir un droit à réparation. Elle s'inscrit dans le prolongement direct du chemin de vérité engagé depuis plus d'une décennie.

Le Parti socialiste considère qu'aucune réparation ne pourra effacer les souffrances vécues. Mais une démocratie digne doit être capable de reconnaître les fautes commises en son nom, d'en transmettre la mémoire et d'accompagner celles et ceux qui en portent encore les conséquences.

La République grandit lorsqu'elle assume toute son histoire. Les Enfants de la Creuse ont longtemps attendu cette reconnaissance. Ils ont droit à la vérité. Ils ont droit à la mémoire. Ils ont droit à la justice.